

CONTREPOINT A 3 VOIX

1^{re} ESPÈCE : RONDES

● Seuls sont admis les accords suivants :

- l'accord parfait majeur et son premier renversement ;
- l'accord parfait mineur et son premier renversement ;
- l'accord de sixte, premier renversement de l'accord de quinte diminuée (8).

● Entre parties autres que les extrêmes, il est permis d'arriver à une quinte ou à une octave directe :

1^o si l'une des deux voix procède par mouvement conjoint ;

2^o même par mouvement disjoint des deux voix si l'une des notes de la quinte (ou la note de l'octave) faisait partie de l'harmonie précédente (note commune). L'unisson direct n'est pas admis (45).

● On admet les croisements de courte durée entre parties voisines, sauf à la première et à la dernière mesure (50).

● La première et la dernière mesure sont obligatoirement harmonisées par l'accord de tonique à l'état fondamental (57). Les accords de ces deux mesures peuvent toujours être incomplets (58).

● En dehors de la première et de la dernière mesure, on admet quelques accords incomplets aux conditions suivantes :

1^o Il ne doit pas y avoir plus de deux accords incomplets par exercice, sans compter les accords de la première et de la dernière mesure.

2^o Deux accords incomplets ne doivent pas se succéder.

3^o L'accord de l'avant-dernière mesure doit être obligatoirement complet (58).

● La suppression de la tierce doit demeurer très exceptionnelle en dehors de la première et de la dernière mesure (58).

Un exemple complet de contrepoint à 3 voix comprend 6 exercices différents. Le même *cantus firmus* sera placé deux fois à la partie inférieure, deux fois à la partie intermédiaire et deux fois à la partie supérieure.

Mode majeur

27

C.F.



28

C.F.



Mode mineur

29

C.F.



30

C.F.



Mode de Mi

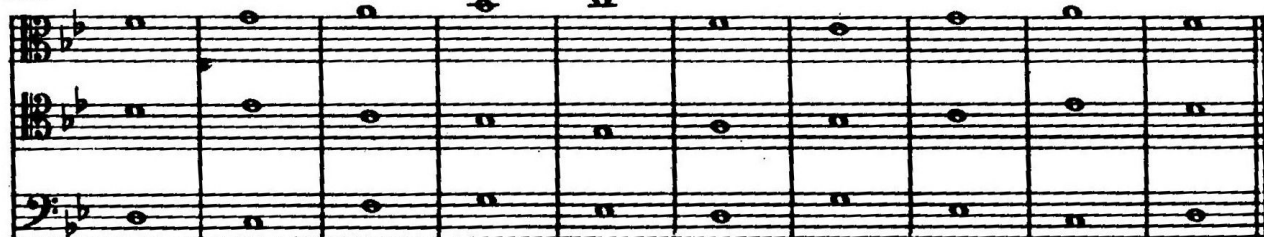
31

C.F.



32

C.F.



2^e ESPÈCE : BLANCHES*Mode majeur*

33

C.F.

34

C.F.

Mode mineur

35

C.F.

36

C.F.

3^e ESPÈCE : NOIRES*Mode majeur*

37

C.F.

38

C.F.

Mode mineur

39

C.F.



40

C.F.

**4^e ESPÈCE : SYNCOPES**

- Les syncopes peuvent commencer par la médiate (57).

Mode majeur

41

C.F.



42

C.F.

*Mode mineur*

43

C.F.



44

C.F.



5^e ESPÈCE : CONTREPOINT FLEURI

1^{re} mes
basse I
(sur 2^e m^e -)

69

● On admet les rythmes ♩. ♪ et ♪. ♪ (21).

● Les entrées des voix doivent être aussi rapprochées que possible, mais jamais simultanées (22).

● Chaque noire de la mesure doit être, en principe, marquée dans une partie ou dans une autre. Toutefois le retard (en blanche syncopée) dispense de cette obligation (23)

Mode majeur

45

C.F.

46

C.F.

Mode mineur

47

C.F.

48

C.F.

Mode de Ré

49

C.F.

Mode de Mi

50

C.F.

Mode de Fa

51

C.F.

Mode de Sol

52

C.F.

MÉLANGES

Mode majeur

53

C.F.

Mode mineur

54

C.F.

Mode majeur

55

C.F.

Mode mineur

56

C.F.

Mode majeur

57

C.F.

Mode mineur

58

C.F.

Mode majeur

59

C.F.

Mode mineur

60

C.F.

Mode majeur

61

C.F.

Mode mineur

62

C.F.

Ex. 61. On remarquera le mouvement conjoint de la partie de Soprano.

seul tout d'un coup